

Vous serez priés d'amender la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

Il sera demandé au Parlement de confirmer les principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant le bilinguisme dans la Fonction publique.

Le Gouvernement entend continuer à travailler à la réalisation des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Une aide supplémentaire sera offerte aux provinces afin que, dans la mesure du possible,

—les Canadiens puissent faire instruire leurs enfants dans la langue officielle de leur choix;

—les jeunes Canadiens puissent étudier, comme langue seconde, l'autre langue officielle;

—les gouvernements provinciaux puissent être de plus en plus à même de servir leurs citoyens dans les deux langues officielles, selon les besoins.

Par sa politique de multiculturalisme, le Gouvernement continuera à encourager le développement d'une société où les individus et les groupes peuvent s'épanouir et exprimer leur personnalité culturelle. Un conseil consultatif auprès du ministre d'État responsable du multiculturalisme sera constitué.

On présentera des mesures destinées à réformer le système pénal et le régime des libérations conditionnelles pour améliorer la réhabilitation des détenus et la protection du public.

La période d'essai de cinq ans durant laquelle la peine de mort ne s'appliquait que dans le cas du meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison a pris fin. Vous serez appelés à vous prononcer, par vote libre, sur la question urgente de savoir ce qu'il en sera de la peine capitale dans l'application de la loi au Canada.

On vous soumettra des propositions concernant les conflits d'intérêts selon qu'ils peuvent toucher des membres du Parlement, des ministres de la Couronne et des fonctionnaires.

Vous serez priés d'examiner un projet de loi sur les dépenses d'élection.

Le Gouvernement recommandera à la Chambre des communes la transmission, complète ou partielle, par radio et par télévision, de ses travaux et des travaux de ses comités.

Vous serez priés de prendre en considération d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Le Gouvernement compte présenter un budget peu après l'ouverture de la session. Le moment est venu de fournir au Parlement un rapport complet sur la situation économique et financière du Canada et de proposer des mesures fiscales, ainsi que d'autres mesures nécessaires à la bonne gestion de l'économie.

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

1^{re} LECTURE

L'honorable M. Langlois présente le bill S-1, concernant les chemins de fer.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LE DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE LE 9 JANVIER

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence a bien voulu me faire remettre le texte du discours du trône qu'il a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement et qui se lit comme suit.

Des voix: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand le discours sera-t-il étudié?

L'honorable M. Langlois propose, appuyé par l'honorable M. Molgat:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit étudié le mardi 9 janvier 1973.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable M. Langlois propose, appuyé par l'honorable M. Molgat:

Que tous les sénateurs présents au cours de la session actuelle forment un comité chargé d'examiner le Règlement et les us et coutumes du Sénat ainsi que les privilèges du Parlement et que ledit comité soit autorisé à se réunir dans la salle du Sénat quand il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

LE COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable M. Langlois, appuyé par l'honorable M. Molgat, propose:

Que, conformément à l'article 66 du Règlement, les honorables sénateurs Bourget, Choquette, Denis, Flynn, Grosart, Inman, Langlois, Macdonald, Martin, Molgat et Quart forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session. Ledit comité fera rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

L'AJOURNEMENT

L'honorable Léopold Langlois: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat, je propose que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit au mardi 9 janvier, à 8 heures du soir.

(La motion est adoptée.)

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable Léopold Langlois dépose les documents suivants: